

INITIATIVES DE MAINTIEN DE LA PAIX EN ACTION

Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels

VUE D'ENSEMBLE

En 2016, 103 allégations d'exploitation et d'abus sexuels ont été rapportées dans les missions de l'ONU. 47 % d'entre elles sont relatives à des incidents survenus avant 2016.

ALLÉGATIONS D'EXPLOITATION ET D'ABUS SEXUELS

Par date d'incident



- L'incident s'est produit la même année que celle au cours de laquelle il a été rapporté
- L'incident s'est produit avant l'année au cours de laquelle il a été rapporté
- La date de l'incident est inconnue

SUR 103 ALLÉGATIONS EN 2016

50% à la MINUSCA (52 allégations, 65 % des cas survenus avant 2016)

18% à la MONUSCO (19 allégations, 32 % des cas survenus avant 2016)

32% dans 12 autres missions (32 allégations)

PREVENTION

CONTRÔLE DES ANTÉCÉDENTS

Pour s'assurer que seules les personnes possédant les plus hautes qualités d'intégrité et de professionnalisme soient recrutées, l'ONU vérifie les antécédents des individus pour la période correspondant à celle de leur service au sein d'une mission de l'Organisation.

Année	Moyenne mensuelle du personnel faisant l'objet d'une vérification des antécédents	Nouvelles catégories de personnel soumises au contrôle
2008	N/A	Personnel civil international
2013	208	Officiers militaires Officiers de police Volontaires des Nations Unies
2016	2270	Personnel civil recruté sur le plan national Consultants et sous-traitants Contingents militaires Unités de police constituées

En 2017, en moyenne > 8,000 membres du personnel ont fait l'objet d'une vérification des antécédents chaque mois

✓ Depuis 2015, les pays qui fournissent des contingents et des forces de police doivent certifier que les individus déployés n'ont pas commis, ni ne sont soupçonnés d'avoir commis des violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire international, ni n'ont été rapatriés d'une opération de l'ONU pour des raisons disciplinaires.

FORMATION OBLIGATOIRE

L'interdiction de l'exploitation et des abus sexuels est une composante essentielle de la formation de toutes les catégories de personnel tant avant leur déploiement qu'après leur arrivée dans la mission.



✓ Le DAM/DOMP met à la disposition des pays qui fournissent des contingents et des forces de police du matériel de formation sur la déontologie et la discipline, y compris sur l'exploitation et les abus sexuels afin d'assurer leur formation avant le déploiement.

RÉPRESSION

TRANSPARENCE

Les informations fournies sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels ont été multipliées au fil des années, témoignant du ferme engagement du DAM/DOMP de renforcer la transparence dans ce domaine.

<p>Eventail des informations fournies dans le rapport du SG sur les mesures spéciales :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Nombre d'allégations par mission et par catégorie de personnel + Année correspondante uniquement 	<p>Informations supplémentaires fournies dans le rapport du SG :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Type d'allégation, âge de la victime <p>Contenu ajouté au site internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Section de données sur le Groupe déontologie et discipline + Mises à jour mensuelles 	<p>Informations supplémentaires fournies dans le rapport du SG :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Qui enquête + Résultat de l'enquête + Mesures prises par l'ONU et les pays qui fournissent des contingents et des forces de police + Demandes en reconnaissance de paternité + Annexe : état des allégations à partir de 2010 	<p>Informations supplémentaires fournies dans le rapport du SG :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Nationalité + Mesures intérimaires + Description des allégations + Résultat des demandes en reconnaissance de paternité + Détail des mesures prises par le pays qui fournit des contingents et des forces de police + Responsabilité pénale <p>Contenu ajouté au site internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Table détaillée, mise à jour quasiment en temps réel 	<p>Nouvelle présentation du site internet sur la conduite et la discipline dans les missions de l'ONU :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Meilleure structure de site + Section et analyse de données plus exhaustive + Fonction de recherche améliorée + Ligne du temps interactive + Mécanisme de communication de rapports <p>conduct.unmissions.org</p>
2007	2010	2013	2016	2017

✓ En 2016, les Nations Unies ont fourni un document type de signalement de cas aux États Membres pour étoffer et préciser les conditions y relatives dans le cadre des processus d'enquête et de responsabilisation.

ENQUÊTES

Il est capital que les enquêtes relatives aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels soient menées en temps utile et de façon approfondie.

TEMPS MOYEN POUR DÉSIGNER DES ENQUÊTEURS NATIONAUX (EN JOURS)



- ✓ Depuis 2015, certains pays qui fournissent des contingents choisissent de mener les enquêtes conjointement avec les officiers du BSCI de l'ONU présents dans leur contingent.
- ✓ Certains pays qui fournissent des contingents ont déjà intégré des enquêteurs nationaux dans leurs contingents.

DURÉE MOYENNE DES ENQUÊTES (EN JOURS)



- ✓ Le Secrétaire général a imposé un délai de 6 mois pour mener toutes les enquêtes. Pour les cas graves, ce délai est raccourci à 3 mois.

PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ

L'ONU et ses États Membres s'engagent à prendre des mesures décisives pour faire respecter nos valeurs communes et établir la responsabilité des uns et des autres en cas de violation de ces valeurs

AUGMENTER LE TAUX DE RÉPONSE DES ÉTATS MEMBRES



RENFORCER LES MESURES DE RESPONSABILISATION DES CIVILS



- ✓ La politique 2015 de responsabilisation en matière de conduite et de discipline dans les missions s'applique à toutes les catégories de personnel
- ✓ Toute allégation étayée d'exploitation et d'abus sexuels constitue un motif de renvoi.

MESURES CORRECTIVES

AIDE AUX VICTIMES

Depuis 2007, l'appui et l'assistance fournis par l'ONU aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels ont été renforcés par des politiques et mécanismes robustes et par la coordination entre les organismes de l'ONU, les ONG et les États Membres.

2007	2009	2016	2017 (en cours)
Stratégie d'aide aux victimes (A/62/214)	Stratégie d'aide aux victimes (A/62/214)	Stratégie d'aide aux victimes (A/62/214)	Base de données du suivi de l'aide aux victimes
	Les acteurs de l'ONU et les ONG doivent prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels et fournir un appui aux victimes	Les acteurs de l'ONU et les ONG doivent prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels et fournir un appui aux victimes	Programme intermédiaire d'aide aux victimes communiqué aux missions
	Responsabilités en matière d'exploitation et d'abus sexuels incluses dans la définition d'emploi de Coordonnateur résident	Responsabilités en matière d'exploitation et d'abus sexuels incluses dans la définition d'emploi de Coordonnateur résident	Victimes avisées des résultats des enquêtes
	Guide sur la stratégie d'aide aux victimes	Guide sur la stratégie d'aide aux victimes	Les États Membres identifient les référents sur les questions de paternité
		Mécanismes communautaires de réception des plaintes (ONU, ONG, communautés locales)	Protocole d'aide aux victimes pour le système de l'ONU
		Fonds d'affectation spéciale pour l'aide aux victimes	Aide immédiate aux victimes financée par les budgets des missions

CHIFFRES CLÉS DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'AIDE AUX VICTIMES

\$436,120 donnés au fonds d'affectation spéciale par le Japon, la Norvège, l'Inde, le Bhoutan, Chypre

\$49,566 Reçus des paiements retenus (suspendus auparavant)

VUE D'ENSEMBLE DE L'AIDE AUX VICTIMES EN 2016

74% ont reçu de l'aide (médicale, psychologique, juridique, etc.)

10% n'ont pas voulu d'aide

16% victimes inconnues ou non localisées